

Le 11 mars 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Ile, tenue à la mairie située au 006 chemin Jerry, Grosse Ile, Qc., le 11 mars 2019 à 18 h 30 sous la présidence de la Mairesse, Madame Rose Elmonde Clarke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Mairesse: Rose Elmonde Clarke

Conseillers: Marlene Boudreau
Felicia Clarke
Nancy Clark
Miles Clarke
Steve Clarke
Jessica Goodwin

Directrice-générale : Janice Turnbull

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2019-025

Sur une proposition de Jessica Goodwin

Appuyée par Steve Clarke

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

Que l'ordre du jour présenté soit adopté avec additions :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
 - 1.4.1.1 L'honorable Éric Forest – Demande d'adopter une résolution pour reconnaître une Journée nationale de la santé et de la condition physique
 - 1.4.1.2 Audrey Bastien – Demande de don – Jeux des 50 ans et plus
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Adoption du 2^e Projet de Règlement 2019-001 - Modifiant le Règlement du Zonage 2012-002 de la Municipalité de Grosse Ile afin de modifier le zonage des lots 3 776 794, 3 779 925 et une partie du lot 3 776 795
 - 3.2 Adoption du Règlement 2019-002 – pour remplacer Règlement 2016-006 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

- 3.3 La sécurité civile – Demande de financement – Volet 2
- 3.4 La sécurité civile – Entente avec la Municipalité des Îles – Partage de services
- 3.5 Vente pour non-paiement de taxes municipales
- 3.6 Inspecteur Municipal
- 4. Période de questions
- 5. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2019, et déclarent l’avoir lu.

R2019-026

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l’unanimité des Conseillers présents

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2019.

CORRESPONDANCE

N2019-027

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

L’HONORABLE ÉRIC FOREST DEMANDE D’ADOPTER UNE RÉSOLUTION POUR RECONNAÎTRE UNE JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

ATTENDU QUE le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l’activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d’activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QU’ il est dans l’intérêt du Canada d’améliorer la santé des Canadiens et d’alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

ATTENDU QUE beaucoup d’administrations locales au pays disposent d’installations publiques pour favoriser la santé et la condition physique de leurs citoyens;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

ATTENDU QUE les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

ATTENDU QUE la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

ATTENDU QUE la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

EN CONSÉQUENCE

R2019-028

Sur une proposition de Steve Clarke

Appuyée par Jessica Goodwin

Il est résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité de Grosse Île proclame le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans notre municipalité.

QU'afin d'augmenter la participation et améliorer la santé des Canadiens, nous nous engageons à organiser, le jour de la journée nationale de la santé et de la condition physique, des activités et/ou initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation.

AUDREY BASTIEN
DEMANDE DE DON – JEUX DES 50 ANS ET PLUS

R2019-029

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Miles Clarke
Il est résolu à l’unanimité des Conseillers présents

QUE la demande pour un don monétaire des ***Jeux des 50 ans et plus*** soit refusée puisque la Municipalité de Grosse Ile a une politique en vigueur qui précise qu’aucun don monétaire ne sera octroyé.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2019-030

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Jessica Goodwin
Il est résolu à l’unanimité des Conseillers présents

D’approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 28 février 2019 au montant de \$56, 462.62. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

**ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT
2019-001 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE
ILE AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DES
LOTS 3 776 794, 3 779 925 ET UNE PARTIE DU LOT
3 776 795**

ATTENDU QU’ en vertu des dispositions prévues à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q. chap. A-19-1)*, le conseil peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le conseil considère opportun de modifier son règlement de zonage afin de modifier le zonage des lots 3 776 794, 3 779 925 et une partie du lot 3 776 795;

ATTENDU QU’ un avis de motion a été donné à la séance du 14 janvier 2019 et un premier projet de règlement a été présenté à la séance du 11 février 2019;

ATTENDU QUE le présent règlement a été soumis à la consultation publique le 11 mars 2019 et, si nécessaire, au processus d’approbation référendaire conformément aux dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q. chap. A-19-1)*;

ATTENDU QU’ une copie du présent projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l’avoir lu;

ATTENDU QUE la Directrice-générale, en cours de séance, a mentionné le contenu et la portée du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE

R2019-031

Sur une proposition de Miles Clarke
Appuyée par Steve Clarke
Il est unanimement résolu des Conseillers présents

QUE le deuxième projet de règlement portant le numéro 2019-001 modifiant le règlement de zonage No. 2012-002 de la Municipalité de Grosse Ile afin de modifier le zonage des lots 3 776 794, 3 779 925 et une partie du lot 3 776 795 soit et est adopté.

QUE le deuxième projet de règlement portant le numéro 2019-001 soit et est adopté et qu’il est statué et décrété par ce même règlement, ce qui suit :

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2019-001 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSE ILE AFIN DE MODIFIER LE ZONAGE DES LOTS 3 776 794, 3 779 925 ET UNE PARTIE DU LOT 3 776 795

Article 1 : Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 : Les lots portant les numéros 3 776 794 et 3 779 925 identifiés comme zone forestière (Fa6) sont modifiés pour zone résidentielle (Rb4), tel qu’illustré à l’annexe A du présent règlement;

Article 3 : Une partie du lot 3 776 795 identifié comme zone forestière (Fa6) est modifiée pour zone résidentielle (Rb4), tel qu’illustré à l’annexe A du présent règlement;

Article 4 : Toutes les dispositions incompatibles et inconciliables avec le présent règlement sont et resteront abrogées.

Article 5 : Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-002 – POUR REMPLACER RÈGLEMENT 2016-006 CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- ATTENDU QU’** en vertu de la Loi sur l’Éthique et la Déontologie en Matière Municipale, toute municipalité doit adopter un code d’éthique et de déontologie pour les employés municipaux, au moyen d’un règlement municipal;
- ATTENDU QUE** les formalités prévues à la Loi sur l’Éthique et la Déontologie en Matière Municipale pour l’adoption de ce présent règlement ont été respectées;
- ATTENDU QU’** un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2019 et un projet de règlement a été également présenté à cette même séance;
- ATTENDU QU’** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;
- ATTENDU QUE** les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu;
- ATTENDU QU’** en cours de séance le contenu du présent règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE

R2019-032

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Steve Clarke
Il est résolu à l’unanimité des Conseillers présents

QUE le règlement numéro 2019-002 intitulé Code d’Éthique et de Déontologie des Employés Municipaux soit et est adopté.

QUE ce règlement soit transcrit, dans son ensemble, au livre désigné à cette fin au bureau municipal.

SÉCURITÉ CIVILE DEMANDE DE FINANCEMENT – VOLET 2

- ATTENDU QUE** *le Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;
- ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de

soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE

R2019-033

Sur une proposition de Steve Clarke
Appuyée par Miles Clarke
Il est résolu à l’unanimité des Conseillers présents

QUE la Municipalité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de \$10, 000 dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent \$110, 634.69 (taxes incluses), et confirme que la contribution de la municipalité sera d’une valeur d’au moins \$100, 634.69;

QUE la municipalité atteste par la présente qu’elle se regroupera avec la Municipalité locale des Îles-de-la-Madeleine pour le volet 2, et qu’elle demande l’aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise la Directrice générale, Janice Turnbull, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

SÉCURITÉ CIVILE ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES PARTAGE DE SERVICES

N2019-034

REPORTÉ

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

R2019-035

Sur une proposition de Felicia Clarke
Appuyée par Miles Clarke
Il est unanimement résolu des Conseillers présents

QUE la liste de tous les comptes de taxes en souffrance soit transmise à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

QUE la Directrice générale, Janice Turnbull, soit mandatée d’agir au nom de la Municipalité de Grosse Ile pendant la vente des propriétés pour non-paiement de taxes municipales ou scolaires afin d’acquérir celles-ci, si nécessaire.

INSPECTEUR MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Directrice générale, Janice Turnbull, occupe le poste d’inspectrice municipale depuis juillet 2015;

ATTENDU QUE cela devait être sur une base temporaire;

ATTENDU QUE la Directrice générale a informé les membres du conseil qu’elle ne peut plus assumer la charge de travail des deux postes;

EN CONSÉQUENCE

R2019-036

Sur une proposition de Jessica Goodwin
Appuyée par Felicia Clarke
Il est unanimement résolu des Conseillers présents

QUE la Directrice générale, Janice Turnbull, soit autorisée à afficher une offre d’emploi afin d’engager un Inspecteur/Inspectrice Municipal(e).

QUE la Directrice générale, Janice Turnbull, soit autorisée à effectuer le processus de sélection, si nécessaire, afin d’embaucher ledit(e) inspecteur/inspectrice municipale(e).

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2019-037

Aucun membre du public n’est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2019-038

Sur une proposition de Miles Clarke, la séance est levée à 19h05.

Rose Elmonde Clarke
Mairesse

Janice Turnbull
Directrice générale